

LES AIDES À LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

GRUPE
CIL
ATLANTIQUE

Action
Logement



LES BÉNÉFICIAIRES

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, quelles que soient leur ancienneté et la nature du contrat de travail, dans l'obligation de changer de logement ou d'en avoir un second :
 - en situation de mobilité professionnelle (mutation ou embauche)
 - en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi

Ne sont pas éligibles à l'aide :

- les travailleurs saisonniers,
- les salariés travaillant à domicile (télé-travail),
- les stagiaires de la formation professionnelle n'ayant pas le statut de salariés d'entreprise.

LES CONDITIONS

- Le revenu fiscal de référence du ménage ne doit pas être supérieur aux plafonds de ressources PLI (revenu fiscal N-2 ou N-1 si plus favorable).
- Logement locatif du secteur privé sur le site d'arrivée
- La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être **supérieure à 70 km**.
- La demande doit être présentée **dans les 6 mois** suivant l'embauche ou le changement de lieu de travail ou le début de fonction dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.
- Pas plus d'une aide par période de 2 ans et par ménage.
- Cumul possible avec les autres aides à la mobilité professionnelle ainsi qu'avec d'autres aides, notamment les AIDES LOCA-PASS®.

LES CARACTERISTIQUES

Montant maximum de l'aide

Zone A et B1	Zone B2 et C
3 500 € maximum	3 000 € maximum

■ UNE SUBVENTION*

Pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif réalisée par un prestataire de mobilité.

Zone A et B1	Zone B2 et C
2 200 € maximum	1 900 € maximum

■ UN PRÊT

- Montant égal au complément à la subvention versée, ou à la totalité de l'aide dans la limite du montant plafond par zone.
La zone retenue étant la zone d'arrivée.
- Prêt au taux nominal annuel de 1 %, remboursable en 36 mois maximum.

LES DÉPENSES FINANCIÉES SOUS FORME DE SUBVENTION

- Facture relative à la recherche de logement réalisée par un prestataire de mobilité

LES DÉPENSES FINANCIÉES SOUS FORME DE PRÊT

La double charge de logement :

- 4 mois de loyers et charges locatives au maximum du nouveau logement.

Les dépenses connexes sur le site de départ :

- Frais d'assistance à la mise en vente ou en location du logement
- Frais et émoluments du notaire
- Frais de mainlevée d'hypothèque
- Indemnités de remboursement anticipé des prêts immobiliers consécutifs à la vente du logement
- Intérêts intercalaires de prêts relais

Les dépenses connexes sur le site d'arrivée :

- Frais d'honoraires d'agence immobilière
- Frais et émoluments du notaire relatif à un bail notarié

Les dépenses non prises en charge

- Frais de branchement ou de raccordement électricité, gaz, téléphone
- Frais de déménagements (déménageurs, réexpédition de courrier, location de véhicule)
- Frais d'hôtel, d'hébergement en chambre d'hôte (ou particulier), gîte ou mobil-home.
- Frais d'annonces immobilières ou d'achat de listes
- Frais de diagnostics immobiliers et certificat loi Carrez
- Frais de déplacement
- Frais d'installation dans le logement (mobilier)

* L'obtention de cette subvention est soumise à l'examen de la commission d'octroi

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés

NOS AGENCES COMMERCIALES

AGENCE DE NANTES :

6, rue La Fayette - B.P. 61415
44014 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 20 13 50

AGENCE DE SAINT NAZAIRE :

66, rue du Général de Gaulle
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 28 54 01 50

AGENCE DE LA ROCHE SUR YON :

13, rue du Maréchal Joffre
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 36 91 91

AGENCE DE VANNES :

49, boulevard de la Paix
56000 Vannes
Tél. 02 97 47 50 50

AGENCE DE LORIENT :

17, boulevard Leclerc
56325 LORIENT CEDEX
Tél. 02 97 35 08 00

AGENCE DE PONTIVY :

9, rue de Rivoli
56300 PONTIVY
Tél. 02 97 79 15 05

AGENCE DE QUIMPER :

6, rue René Madec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 91 31

AGENCE DE CHOLET :

43, avenue Gambetta - BP 50604
49306 CHOLET CEDEX
Tél. 02 41 71 33 60

AGENCE DE REDON :

5, rue Saint-Nicolas - BP 70127
35601 REDON
Tél. 02 99 72 55 00

AGENCE DE LAVAL :

22 rue Royallieu - BP0929
53009 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 67 38 83

AGENCE DE MAYENNE :

50 Place des Halles
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 32 10 90

AGENCE DE CHÂTEAU-GONTIER :

18 Place Paul Doumer
53200 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. 02 43 07 22 55

LOCATAIRES

Offre de logements locatifs :

- dans le **secteur social** : proposition de logements réservés pour le compte des salariés des entreprises clientes auprès des bailleurs sociaux*
- dans le **secteur libre** : proposition de maisons et d'appartements

AVANCE LOCA-PASS® : avance du dépôt de garantie sous forme de prêt à 0%*

GARANTIE LOCA-PASS® : uniquement dans le secteur social, caution couvrant le paiement des loyers et charges en cas de difficultés passagères du locataire*

ACCÉDANTS PROPRIÉTAIRES

Offre de biens dans le neuf ou l'ancien.

Conseil en financement : analyse du projet immobilier, optimisation du montage financier et accompagnement jusqu'au déblocage des fonds

Prêt Accession : destiné aux salariés des entreprises clientes dans le cadre de l'achat de leur résidence principale*

Prêt relais : destiné aux salariés en mobilité professionnelle pour acquérir un nouveau logement avant d'avoir vendu l'ancien*

Travaux : prêt Travaux Action Logement* et solutions de financement négociées avec nos partenaires bancaires

BAILLEURS

Du projet d'investissement locatif à la gestion du bien :

- optimisation du projet d'investissement par un diagnostic de la situation patrimoniale et fiscale
- propositions de biens construits par le groupe ou sélectionnés auprès de partenaires immobiliers
- négociation des conditions bancaires et montage complet du dossier
- gestion locative pour une sécurisation de l'investissement

SALARIÉS EN MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

CIL-PASS MOBILITE® : accompagnement dans la recherche d'un logement locatif sur le site d'arrivée

AIDE MOBILI-PASS® : destinée à soutenir financièrement des salariés qui doivent changer de résidence pour raisons professionnelles*

AIDE MOBILI-JEUNE® : destinée aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle

SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

CIL-PASS ASSISTANCE® : destiné aux salariés qui rencontrent des difficultés financières consécutives à des accidents de la vie, d'ordre familial ou professionnel (perte d'emploi, divorce, décès, ...)